

AVIS ADMINISTRATIF

VENISSIEUX

Projet d'aménagement du secteur Marché Monmousseau Balmes

Ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique pour les projets soumis à évaluation environnementale et dispensés d'enquête publique

Le Conseil métropolitain a approuvé, dans sa délibération n° 2019-3429 du 18 mars 2019 :

- les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement du secteur Marché Monmousseau Balmes
- les modalités de la participation du public requises dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'aménagement dispensé d'enquête publique.

Du 17 juillet 2019 au 13 septembre 2019, un dossier relatif à la participation du public comportant notamment l'étude d'impact et l'avis rendu par la commune de Vénissieux, sera mis en ligne sur le site internet de la Métropole de Lyon : <https://www.grandlyon.com/projets/mise-a-disposition-dans-le-cadre-de-levaluation-environnementale.html>

Ce dossier sera également mis à la disposition du public à l'accueil de l'Hôtel de Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème} (du lundi au vendredi de 8h à 18h), à la mairie de Vénissieux, 5 avenue Marcel Houël, aux heures habituelles d'ouverture au public, de la Direction de l'urbanisme (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15, et de 13h15 à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30) et à la Maison du Projet, 20 avenue Jean Cagne à Vénissieux.

Les observations et propositions pourront être déposées sur la boîte mail suivante :
venibalmes@grandlyon.com

Par ailleurs et conformément à la délibération n° 2019-3429 du 18 mars 2019, les observations et propositions pourront être également formulées sur le registre papier mis à disposition dans le cadre de la concertation préalable ouverte le 26 mars 2019. Pour rappel, le registre et le dossier papier sont tenus à la disposition du public à l'accueil de l'Hôtel de Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème} (du lundi au vendredi de 8h à 18h), à la mairie de Vénissieux, 5 avenue Marcel Houël, aux heures habituelles d'ouverture au public, de la Direction de l'urbanisme (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15, et de 13h15 à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30) et à la Maison du Projet, 20 avenue Jean Cagne à Vénissieux.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Etienne DUQUESNOY, chef de projets à la Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon, à l'adresse suivante : Hôtel de Métropole de Lyon, délégation du développement urbain et du cadre de vie, Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}.

Le projet est soumis à la procédure d'évaluation environnementale, au titre de l'article R 122-2 du code de l'environnement. L'autorité environnementale n'a pas émis d'avis sur ce dossier. Le Conseil municipal de Vénissieux a rendu un avis par délibération en date du 17 juin 2019.

À l'issue de cette procédure, le projet d'aménagement du secteur Marché Monmousseau Balmes, qui tiendra compte du bilan de la concertation et de l'étude d'impact, de l'avis de la commune, ainsi que du résultat de la participation du public, sera soumis à l'approbation du Conseil de Métropole.